



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maltraitance

Question écrite n° 49289

Texte de la question

À l'occasion du vote de la loi relative à l'accueil et à la protection de l'enfance, le Parlement a créé l'Observatoire national de l'enfance en danger. Celui-ci a une vocation de recueil et d'analyse des données chiffrées et des études concernant la maltraitance envers les mineurs en provenance des autorités publiques, des établissements publics et des associations oeuvrant en ce domaine. Il doit aussi contribuer à une meilleure connaissance de ces situations, à une mise en cohérence de l'action publique, etc. Aussi, s'agissant d'un axe prioritaire pour le Gouvernement, M. Dominique Paillé demande à Mme la ministre de la famille et de l'enfance de dresser un bilan de l'action de cet observatoire et de préciser les moyens dont il peut disposer.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49289

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8267